

# eMag de l'action climat en Afrique

**#4 Financement pour les pertes  
et dommages et l'adaptation au  
changement climatique, quelles  
suites à la COP27 ?**

27/04/2023



en partenariat avec

**Afrik  
21**

# L'œil de l'Observatoire



## Les enjeux du nouveau fonds pour les acteurs africains

### Mélaine Assè Wassa Sama, Climate Chance

Mélaine Assè Wassa Sama, Chargé de projet action climat en Afrique à Climate Chance revient sur les interrogations suscitées par la création d'un nouveau fonds pour les pertes et dommages à la COP27.

#### Qu'entend-on par "pertes et dommages" ?

Ce sont les dommages d'origine anthropique qui ne peuvent être atténués même si l'on réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) et si l'on met en œuvre des mesures d'adaptation. Ils sont causés par les inondations, les risques climatiques, l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses. Il y a des conséquences négatives qui ne peuvent être évitées parce que nous avons attendu beaucoup trop longtemps pour adopter des mesures.

#### Existe-t-il différents types de pertes et dommages ?

On distingue deux catégories de pertes et dommages :

- 1.Économiques : conséquences négatives du changement climatique qui peuvent avoir une valeur monétaire. Par exemple, lorsqu'on parle d'infrastructures et logements. Dans ce cas, on peut estimer le coût de la reconstruction.
- 2.Non économiques : ne peuvent pas être évalués en termes économiques comme les pertes humaines.

Certaines études ont montré que le coût des pertes et dommages pourrait représenter entre 290 et 580 milliards de dollars américains d'ici 2030.

#### Qui est le plus touché par les pertes et dommages ?

Environ 97% des victimes des risques climatiques sont en Afrique.

Pour plus d'informations sur [l'Observatoire Afrique](#), contactez Mélaine Assè Wassa Sama : [melaine.sama@climate-chance.org](mailto:melaine.sama@climate-chance.org)



Cela pourrait causer le déplacement interne de plus de 86 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2050, et de 19 millions en Afrique du Nord.

Cela se produit alors que l'Afrique ne contribue pas autant que le reste du monde aux émissions de GES. C'est pourquoi une compensation pour les pertes et les dommages subis est demandée dans le cadre d'un processus qui a abouti à la création du nouveau fonds.

#### Pourquoi le fonds pour les pertes et dommages de la COP27 est-il controversé ?

Pour l'instant, les sources de financement du fonds n'ont pas encore été établies. Quelques options sont envisagées, mais rien n'a encore été décidé.

Il s'agit également de déterminer quels pays peuvent bénéficier du fonds. Jusqu'à présent, tous les pays en développement sont éligibles, mais des discussions sont en cours pour décider si les pays industrialisés pourraient également y avoir accès.

En ce qui concerne les modalités d'accès au fonds, il n'y a encore rien d'officiel, mais le comité de transition devrait émettre des recommandations à ce sujet.

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

Quelques événements clés sont prévus :

- Le Comité de transition se réunira en groupe de travail le 29 avril en Allemagne.
- Le sommet de Paris sur le nouveau pacte financier aura lieu les 22 et 23 juin à Paris.
- Le dialogue de Glasgow pour discuter des solutions aura lieu à Bonn du 7 au 11 juin.

Il y aura des discussions intermédiaires à Bonn du 5 au 15 lors des négociations menant à la COP28.

Comme on le voit, le chemin à parcourir est encore long.

[Lire la Note : Pertes et préjudices, les enjeux du nouveau fonds pour les acteurs africains du climat](#)



en partenariat avec



# La rubrique d'Afrik 21



## Financement climat, avancées et lacunes de la COP27

**Boris Ngounou, Afrik 21**

**Boris Ngounou, journaliste du média Afrik 21 spécialisé sur le développement durable en Afrique, propose une revue de l'actualité liée aux fonds nécessaires pour le financement des pertes et dommages sur le continent africain.**



La question des pertes et dommages a émergé il y a plusieurs années mais la COP27 en Egypte constitue un tournant avec la création d'un fonds dédié. ([Lire l'article](#)) Les participants ont mis sur pied une commission qui va œuvrer à l'élaboration des différentes modalités d'accès à ce fonds, et nous pourrons constater les premières suites données en juin puis à la COP28 en fin d'année.

**On constate que les effets des pertes et dommages s'exacerbent en Afrique. Selon l'ONU, plus de 100 millions de personnes seront menacés par le changement climatique en 2030.**

**Quels sont les besoins de financement pour les pertes et dommages en Afrique ?**

Deux mois avant la COP27, un rapport de Climate Policy Initiative mettait déjà la pression sur les pays riches au sujet de la nécessité d'accroître les financements climatiques à destination des pays du continent africain.

L'Afrique ne reçoit que 12% du financement dont elle a besoin pour gérer les impacts du changement climatique. En 2020, le continent a reçu 29,5 milliards de dollars contre les 250 milliards \$ nécessaires d'après les contributions déterminées au niveau national (CDN) des états africains. La Banque Africaine de Développement (BAD) indique que la transition verte en Afrique nécessite des ressources importantes allant de 1300 à 1500 milliards \$ pour la période 2020-2030. On estime de 289 à 440 milliards de \$ la partie destinée au financement des pertes et préjudices. La BAD entend mobiliser 127 milliards \$ par an pour tenter de combler le déficit des flux de financement climatique en Afrique.

**En quoi le nouveau fonds annoncé à la COP27 de Charm el-Cheikh peut-il changer la donne ?**

L'Afrique se considère comme la victime voire le paria de la finance climatique. Cela pose une question de justice climatique. La mise en avant de la nécessité du financement des pertes et préjudices est une opportunité pour en finir avec cette situation et accéder à davantage de fonds pour s'adapter au changement climatique. Au Sud du Sahara notamment, les trésoreries des Etats dont déjà sous pression pour les postes de l'éducation, de la santé, de la nutrition, ce qui les met en difficulté pour financer l'adaptation au changement climatique. Pour cela, il est important que les acteurs se réunissent et formulent collectivement leurs besoins.

Plus d'articles à lire sur le site : [www.afrik21.africa](http://www.afrik21.africa)



en partenariat avec

**Afrik  
21**

# Perspectives du nouveau fonds & accès aux financements climat

## Aïssatou Diagne, Banque Ouest Africaine de Développement



**Aïssatou Diagne, Chargée de mission changement climatique Senior, Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) revient sur les fonds existants et les prochaines étapes pour l'opérationnalisation du nouveau fonds.**

### **En quoi consiste le processus en cours avec le fonds de la COP27 ?**

Comme nous l'avons dit, il reste encore beaucoup de choses à faire pour l'opérationnalisation du fonds. Lors de la COP28, nous devons introduire ces nouvelles modalités de financement.

Le Comité de transition devra également prendre en compte les différentes activités et discussions qui auront lieu lors des Dialogues de Glasgow. Cela signifie que le fonds ne sera pas opérationnel tout de suite. Il s'agira d'un long processus.



**Ce que je veux que tout le monde comprenne aujourd'hui, c'est que les fonds précédents ont mis beaucoup de temps à fonctionner, donc ce fonds particulier ne sera probablement pas opérationnel d'ici la COP28.**

### **Quelles sont les difficultés potentielles ?**

La première consiste à identifier ou à évaluer les pays qui sont vulnérables et ceux qui ne le sont pas. Cela concerne principalement les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des pays les moins avancés, ainsi que les petits pays insulaires. Mais qu'en est-il des autres pays ? De nombreux pays souffrent du changement climatique et, le moment venu, ils doivent pouvoir accéder au fonds.

D'autres questions concernent l'identification des pertes et des dommages en termes de portée, la limite temporelle, la distinction avec l'adaptation, la classification en termes d'impact. Enfin, les sources de financement du fonds posent question car elles pourraient entraîner une diminution des fonds déjà existants.

### **Quels sont les défis à relever en Afrique ?**

Les négociations devront prendre en compte que le continent ne reçoit que 12 % du financement total nécessaire par an. Nous devons être préparés et nous concentrer sur les points suivants :

- La production de données scientifiques claires et vérifiables.
- L'identification des niveaux d'exposition aux pertes et dommages.
- Tirer les leçons des expériences passées dès à présent afin de ne pas être à la traîne et de disposer de tous les documents ou études nécessaires le moment venu.

### **Quelles sont les autres options de financement disponibles aujourd'hui ?**

Il existe trois fonds principaux liés au climat :

- Le Fonds vert pour le climat (il finance aussi la protection de la biodiversité),
- Le Fonds d'adaptation,
- Le Fonds pour l'environnement mondial, qui finance à la fois l'adaptation et l'atténuation.

Les difficultés d'accès à ces fonds sont liées aux modalités de candidature. Il faut présenter un projet et travailler avec des agences agréées comme la Banque mondiale ou la BOAD. Par ailleurs, les projets sont généralement de petite taille et ne nécessitent pas des millions et des millions de dollars et ne correspondent pas à l'échelle de ces fonds de financement.

Enfin, pour présenter des projets, de nombreuses études doivent être réalisées en amont. Il s'agit d'un autre obstacle, car ces études peuvent être coûteuses. La BOAD peut financer ce type d'études.

Contactez le Centre Régional de Collaboration de Lomé :  
[rcclome@unfccc.int](mailto:rcclome@unfccc.int)



en partenariat avec





# Des financements justes et adaptés aux besoins des communautés

**Moumouni Compaoré, Oxfam Burkina Faso**

**Moumouni Compaoré, Chargé de plaidoyer Pays pour l'ONG Oxfam au Burkina Faso explique les différentes activités réalisées par son ONG afin de favoriser la mise en place de mécanismes de financement des pertes et dommages en adéquation avec les besoins des communautés.**

**En quoi consiste le plaidoyer mis en oeuvre par Oxfam ?**

Nous travaillons principalement sur trois programmes : construction de la résilience, moyens d'existence et chaînes de valeur. Parmi ces programmes, le programme "influence, politique et connaissance" vise à déployer des plaidoyers sur l'ensemble de ces thématiques. Nous travaillons beaucoup sur le plaidoyer sur la justice climatique, le financement climatique et les pertes et préjudices.

L'année dernière, en amont de la COP27, nous avons publié deux rapports dont un qui fait état des financements climatiques en l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes actuellement en train de publier un rapport sur les financements climatiques et les modalités d'accès au Burkina Faso .

**Comment soutenir l'accès aux financements des acteurs africains qui subissent les pertes et dommages ?**

On constate, en particulier dans nos pays en Afrique, un souci lié aux études et recherches sur les vulnérabilités climatiques et l'évaluation des pertes que les pays subissent. Face à cela, depuis trois ans, nous faisons un travail de collecte des récits de vie notamment auprès de petits producteurs. A partir de cette documentation, nous essayons de créer des cadres pour mettre en contact ces personnes, la société civile et le gouvernement. Nous cherchons aussi à identifier des voies d'accès aux financements équitables pour les communautés.

**Quels sont les principes directeurs mis en oeuvre par votre travail de plaidoyer ?**

Le principe du pollueur-payeur est fondamental dans notre plaidoyer sur les financements. On a toujours pensé que peu importe le type de financements, il faut qu'ils soient axés sur la responsabilité historique des pays développés. Les pays responsables du changement climatique doivent participer à la réparation. L'autre principe sur lequel nous travaillons porte sur l'équité dans l'accès aux financements climatiques.



**Le futur mécanisme de financement des pertes et préjudices doit apprendre des insuffisances des fonds existants. Il faut qu'il soit accessible aux communautés, et ce, dans une perspective de réparation.**

On prend toujours l'exemple du fonds de réparation des dégâts causés par les animaux sauvages mise en oeuvre par le gouvernement du Burkina Faso qui est beaucoup axé sur les communautés. En effet, quand le préjudice arrive, un mécanisme est systématiquement mis en place pour réparer. C'est une question de responsabilité donc ce doit être perçu sous l'angle de la réparation. Il faut, pour cela, être en mesure d'apprécier le montant de la perte.

Nous mettons en contact le gouvernement et les acteurs pour dialoguer, ce qui a permis d'aboutir à une note de plaidoyer demandant le financement des pertes et préjudices mais aussi la prise en compte des préoccupations des communautés.

Dans notre stratégie pour 2023, nous allons voir comment faire une étude au niveau national car cela manque très souvent. On souhaite aussi renforcer les connexions entre les activistes, à l'image de la Caravane africaine pour la justice climatique qui a été organisée en 2022.



en partenariat avec

**Afrik  
21**



# Conséquences concrètes pour les petits producteurs ruraux

**Seydou Ouedraogo, Confédération paysanne du Faso**

**Seydou Ouedraogo, représentant de la Confédération paysanne du Faso, témoigne au sujet des impacts matériels, économiques mais aussi psychologiques du changement climatique dans l'agriculture.**

## **Quelles les conséquences matérielles et économiques des pertes et préjudices constatez vous ?**

Je suis éleveur et agriculteur au sud du Burkina Faso et je suis un des leaders de la Confédération paysanne du Faso qui est une plateforme pour les organisations paysannes du pays. Les agriculteurs et agricultrices regroupés au sein de la Confédération constatent des pertes au niveau de la production agricole, de l'eau, de l'élevage, et de l'énergie.

Les quantités d'eau reçues pendant l'hiver ont fortement baissé à cause du changement climatique qui induit une diminution des précipitations. Cela a des conséquences au Burkina où l'ensemble des agriculteurs et agricultrices dépendent des précipitations pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national. Les semis ne disposent pas d'assez d'eau pour donner des rendements suffisants, donc on a pas suffisamment de stock alimentaire ce qui augmente le risque de famine et entraîne la désolation.

Au niveau de l'élevage, si on n'a pas assez de forage pour alimenter le bétail, on connaît donc une dissémination du bétail ce qui entraîne d'énormes pertes pour le cheptel. De plus, l'allongement des périodes de sécheresse génère des pertes importantes et affecte aussi les humains.

Contact : [confederationpaysannefaso@gmail.com](mailto:confederationpaysannefaso@gmail.com)

L'objectif de notre regroupement est d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées. Si on se réunit mais mais qu'on ne trouve pas de solutions, à quoi bon ? Nous allons disparaître.

## **Quels sont les impacts sur la communauté ?**

Les inondations imprévues ont des conséquences sur les exploitations agricoles, sur les animaux mais aussi sur les infrastructures et les habitations. Comme la population est pauvre, beaucoup de personnes sont vulnérables et ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour pouvoir réaliser des habitations résistantes aux chocs.



**Plus de 70% des habitations ne sont pas faites en matériaux définitifs. En cas de fortes pluies et d'inondations, des maisons s'écroulent.**

Cela a un impact énorme sur le plan économique, les producteurs se retrouvent dépourvus de tout et ne disposent pas de ressources financières pour subvenir à leurs besoins.

## **Quelles sont les conséquences psychologiques de pertes et préjudices subis ?**

Les pertes et dommages entraînent la désolation. Les ménages qui n'ont pas pu réaliser de production agricole satisfaisante sont menacés par la famine. C'est d'autant plus compliqué et catastrophique lorsque la cheffe du ménage est une femme. De plus, certains hommes sont forcés de quitter la localité pour espérer avoir des revenus.

**Il y a une réflexion à avoir sur la mobilisation des ressources pour que que les fonds soit accessibles aux acteurs des pays et acteurs de terrain. Il faut permettre aux producteurs d'accéder aux fonds directement.**

**[Regardez le replay de l'eMag #4](#)**



en partenariat avec



# Prochains événements

Retrouvez-nous une fois par mois, le jeudi de 15:00 à 16:15 CEST pour un rendez-vous thématique en ligne sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique en Afrique, à retrouver ensuite en version magazine.



eMag #5  
25 mai

**Mobilité et transport durables**

[Cliquez pour vous inscrire](#)



eMag #6  
22 Juin

**Economie circulaire et gestion des déchets**

[Cliquez pour vous inscrire](#)



eMag #7  
20 juillet

**Planification et habitat durables**

[Cliquez pour vous inscrire](#)



en partenariat avec

**Afrik  
21**

*eMag écrit par Chloé Quinonero et María Lucini*

[association@climate-chance.org](mailto:association@climate-chance.org)

[www.climate-chance.org](http://www.climate-chance.org)